|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ESTAT G4 |
| Numéro de poste Sysper: | 173081 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Alvaro DIEZ SOTO  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité G.4 est une unité dynamique et attractive composée de 17 collègues de 12 nationalités différentes. L'unité est responsable de la fourniture de statistiques et d'analyses européennes dans les domaines de la science, de la technologie et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces statistiques soutiennent les politiques de l'UE en matière de numérisation et d'innovation, y compris les initiatives phares relatives à la politique européenne de l'innovation, à la stratégie numérique et à la décennie numérique de l'Europe. L'unité est structurée en deux sections reflétant l'utilisation de ces politiques. Il règne dans l'unité une atmosphère de travail conviviale où coexistent coopération et partage de valeurs communes telles que le sens du service, dans un environnement moderne et dynamique. L'unité fait partie de la Direction G – Statistiques sur les entreprises et le commerce international.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un/une statisticien/nne qui, sous la responsabilité du chef d'équipe contribuera au travail effectué par la section de science et technologie (STI). Le candidat/la candidate retenu/e sera responsable du développement, de la production et la publication de statistiques. Le candidat/la candidate retenu/e contribuera en particulier à développer les matières suivantes:

• conseil méthodologique sur les statistiques R&D et GBARD, en particulier concernant l’implémentation du manuel de Frascati 2015 ainsi qu'une amélioration de l'harmonisation et la qualité de ces données dans L'UE;

• production, analyse et publication de statistiques secondaires STI (inclus les statistiques des brevets);

• intégration de statistiques STI sous le cadre de règlement EBS;

• contributions aux documents et aux directives méthodologiques qui doivent être présentés au groupe de travail STI, ainsi que les contacts avec les chercheurs et autres utilisateurs de statistiques STI;

Le candidat/la candidate devra travailler en étroite collaboration avec d'autres membres de l'équipe STI de l'unité G4 mais également avec d’autres unités de la Direction G pour ce qui concerne l’intégration des statistiques d’entreprises. La fonction nécessitera une coopération étroite avec les États membres, les DG en charge des politiques et avec d'autres organisations.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collaborateur motivé, détenteur d'un diplôme, d'un diplôme universitaire, ou d'une formation professionnelle équivalente en économie, statistiques, ou sciences sociales. Le candidat idéal devrait avoir une expérience professionnelle et une expertise en statistiques liées à la science, technologie et à l'innovation, démontrant une compréhension approfondie des enquêtes, des processus de production statistique, et de la méthodologie. La maîtrise de l'anglais est essentielle pour ce rôle. Le candidat idéal devrait être orienté service, faire preuve d'un bon sens de l'initiative et de la responsabilité, être résilient, et être disposé à explorer de nouvelles façons d'interagir avec les parties prenantes et de produire des statistiques.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)